

**« DEUX DEMARCHES  
QUI ONT DU REPONDANT ! »**





## SOMMAIRE

- I. SAGE - PAPI : cohérence des engagements,
- II. Un territoire commun,
- III. Une gouvernance « héritée » du SAGE,
- IV. Une ambition partagée pour un territoire résilient,
- V. PAPI : des choix orientés par le SAGE,
- VI. PAPI : des actions répondant aux objectifs du SAGE,
- VII. Directive Inondation – PAPI.



# I. SAGE - PAPI : cohérence des engagements

Directive inondation  
23/10/2007

SAGE du bassin versant de l'Yerres  
approuvé le 13/10/2011

Appel à projet PAPI du MEDDE  
17/02/2011

- Enjeu 1 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés,
- Enjeu 2 : Améliorer la qualité des cours d'eau superficiels et souterrains et prévenir toute dégradation,
- **Enjeu 3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations,**
- Enjeu 4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource,
- Enjeu 5 : Restaurer et valoriser le patrimoine et les usages liés au tourisme et aux loisirs,



**PAPI**

*Stratégies de gestion locales*

EPRI 2011  
22/12/2011

TRI 2012  
26/09/2012

PGRI 2015  
22/12/2015

INONDATION : ACTION, PRÉVENTION, CONCERTATION



## II. Un territoire commun

■ **Périmètre du SAGE :**  
Le bassin versant de l'Yerres.

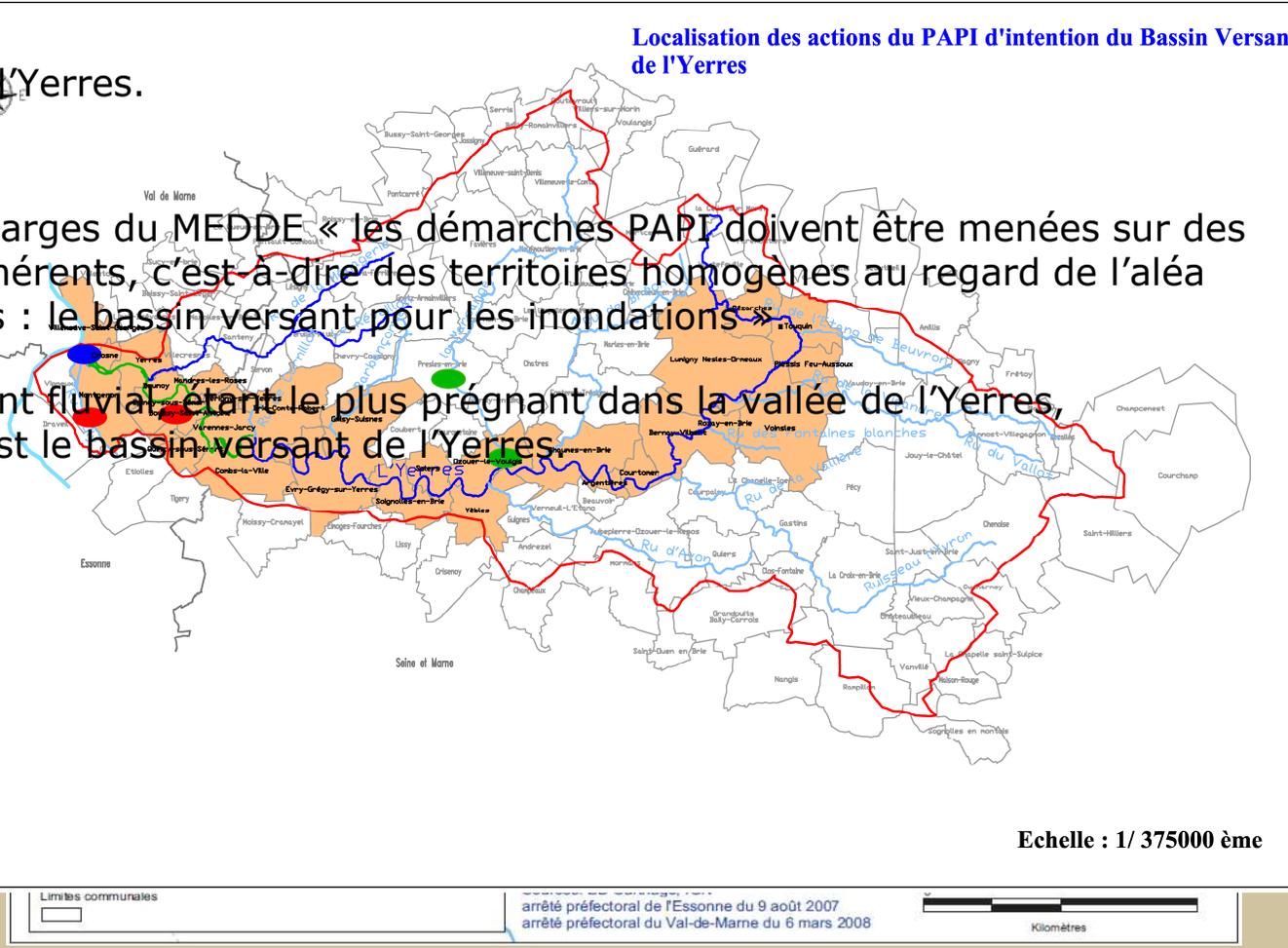
Localisation des actions du PAPI d'intention du Bassin Versant de l'Yerres

■ **Territoire du PAPI :**

Actions	Périmètre concernés
- I.4: Diagnostic approfondi - V.2: Etude de faisabilité pour la réduction de la vulnérabilité des zones à risques	
- I.1: Etude de diagnostic et d'élaboration du PAPI complet - II.2: Etude de faisabilité pour la réduction de la vulnérabilité des zones à risques des crues - VI.1: Etude d'identification des zones naturelles d'exposition des crues et de contrôle des ruissellements, et préfiguration de zones résilientes	
- V.4: Etude de réduction de la vulnérabilité des zones à risques (le quartier Belleprière / Blainville de la commune de Villeneuve Saint Georges)	
- VI.3: Restauration de zone d'expansion de crues sur la Marsange	
- VII.1: Etudes réglementaires liées au classement de certains ouvrages selon le décret n°2007-1735 du 11.12.2007	
- I.3: Réalisation d'outils pédagogiques - III.1: Assistance des communes à la rédaction du PCS - IV.1: Mise à jour des PLU pour intégrer le risque inondation	
- I.1: Pose de repères de crue - II.1: Pose de règles limnimétriques	
- I.7: Sensibilisation des populations (Mise à jour des guides, de la base de données SIRYAC) - III.2: Elaboration d'une procédure de gestion des crues de faible occurrence - III.3: Exercice de gestion de crise - IV.2: Etude d'optimisation des consignes de gestion des ouvrages hydrauliques	

■ Selon le cahier des charges du MEDDE « les démarches PAPI doivent être menées sur des bassins de risques cohérents, c'est-à-dire des territoires homogènes au regard de l'aléa qui y est soumis : le bassin versant pour les inondations »

■ Le territoire du PAPI est le bassin versant de l'Yerres, étant le plus prégnant dans la vallée de l'Yerres,



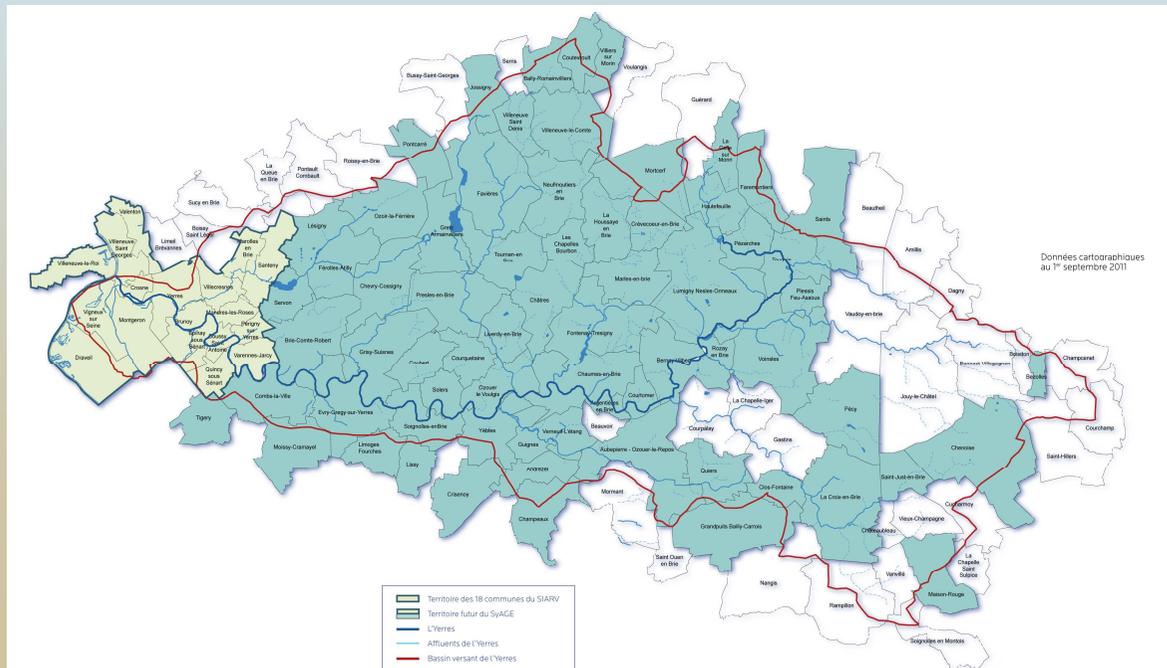
Echelle : 1/ 375000 ème

Limites communales  
arrêté préfectoral de l'Essonne du 9 août 2007  
arrêté préfectoral du Val-de-Marne du 6 mars 2008  
Kilomètres



### III. Une gouvernance « héritée » du SAGE

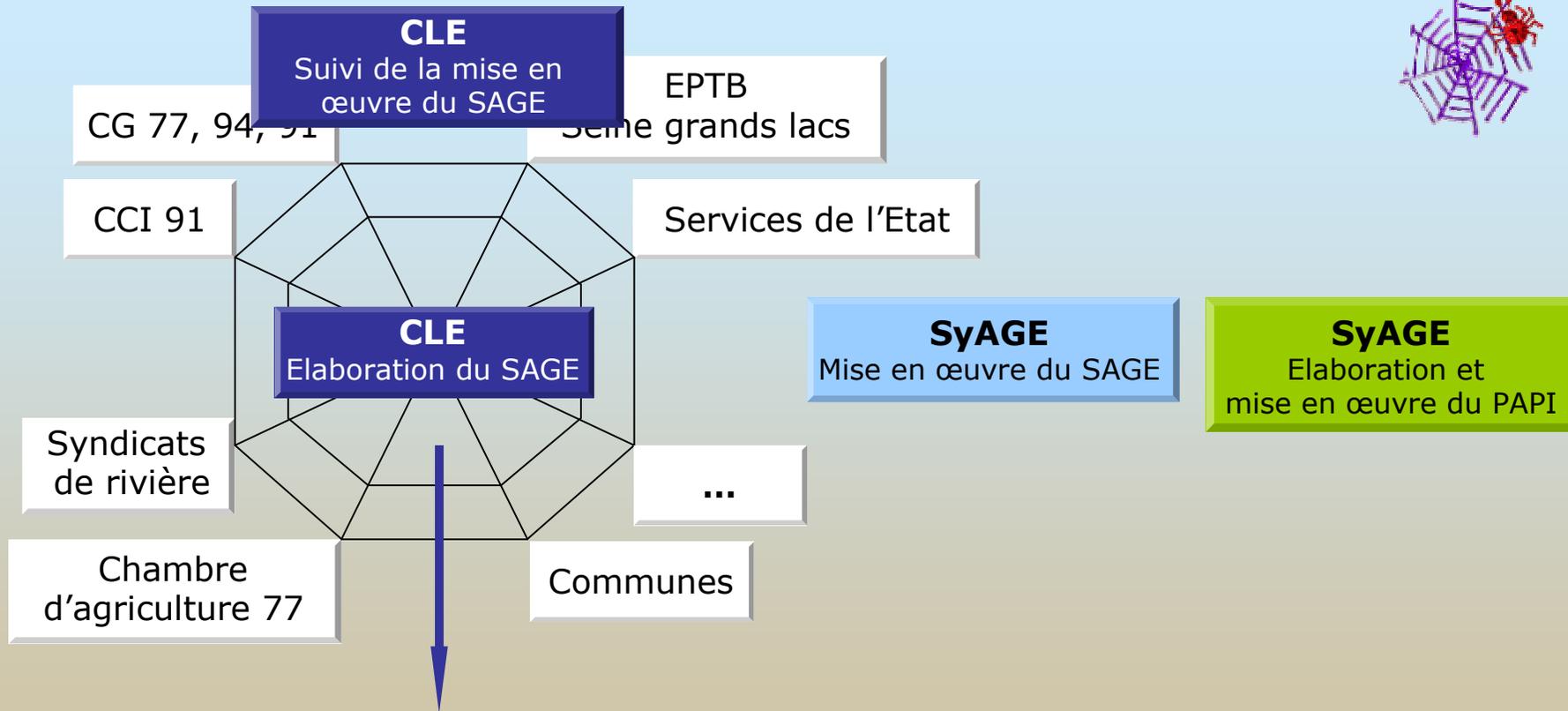
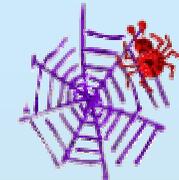
1er Octobre 2011



- 1004 km<sup>2</sup>,
- 3 départements,
- 450 km de cours d'eau,
- Adhérents SyAGE :
  - 67 communes,
  - 13 EPCI,
- 2 contrats de bassin.



### III. Une gouvernance « héritée » du SAGE



Vers une gouvernance mixte : Acteurs de la gestion de l'eau,  
 Acteurs de l'aménagement du territoire.



## IV. Une ambition partagée pour un territoire résilient

### **Une forte ambition partagée par tous les acteurs locaux dans la continuité du SAGE de l'Yerres.**

3 engagements pour les 10 prochaines années :

- Réduire l'exposition aux risques d'inondation de la population du bassin versant de l'Yerres, tout en veillant à maintenir l'attractivité et la compétitivité du territoire ;
- Réduire le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Développer la culture des risques inondation auprès de toutes les parties prenantes, collectivités et habitants du périmètre du PAPI, responsables de l'aménagement du territoire.

Déployer une stratégie locale en s'appuyant sur les outils actuels de gestion et de prévention des risques (PPR, PAPI, ...).



## V. PAPI : des choix orientés par le SAGE

### ■ Bilan des connaissances insuffisant

(Aléas, enjeux, recensement et analyse des ouvrages et des dispositifs existants)



**PAPI complet**

(programme de travaux)



PAPI d'intention  
(programme d'études)  
Durée = 2,5 ans



Diagnostic approfondi et partagé du territoire

### ■ Important niveau de détail requis pour le diagnostic approfondi et partagé du territoire



Etude détaillée sur tous les cours d'eau du territoire



Etude détaillée sur les cours d'eau des masses d'eau Yerres, Réveillon, Ménagerie.

**SAGE**

Financeurs

Actions financées par les CG dans le cadre de l'outil PAPI

Objectif 3.3.3 : Optimiser la gestion des crues et améliorer l'information à la population

- Action 3.3.2 : Améliorer le réseau de surveillance pour appréhender et anticiper les phénomènes de crues,
- Action 3.3.3 : Renforcer le dispositif d'alerte et d'information à la population.



## VI. PAPI : des actions répondant aux objectifs du SAGE

### PAPI

- **7 axes :**
  1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
  2. Surveillance, prévision des crues et des inondation,
  3. Alerte et gestion de la crise,
  4. *Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme\**,
  5. *Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens\**,
  6. Ralentissement des écoulements,
  7. Gestion des ouvrages hydrauliques,
- **17 actions,**
- **3 ambitions,**
- **1 objectif principal :**  
De l'étude à l'action  
PAPI d'intention → PAPI complet.

### SAGE

Enjeu 3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations.



- **3 objectifs :**
  1. Restaurer et préserver les zones inondables dans une optique de solidarité amont-aval,
  2. ~~Gérer les eaux pluviales~~, prévenir le ruissellement et en limiter les impacts,
  3. Optimiser la gestion des crues et améliorer l'information à la population,
- ~~13 actions~~ → 7 actions, toutes couvertes par le PAPI.

\* Action obligatoire dans le cadre du PAPI



## VI. PAPI : des actions répondant aux objectifs du SAGE

### PAPI

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.**

#### 5 actions :

1. Pose de repères de crues,
2. Sensibilisation des populations (mise à jour de la base de données SIRYAC et mise à jour des guides),
3. Réalisation d'outils pédagogiques,
4. Diagnostic approfondi,
5. *Analyse MultiCritère = Analyse Coût Bénéfice « optimisée » pour élaborer le PAPI complet\**.

\* Action propre au PAPI,

INONDATION : ACTION, PRÉVENTION, CONCERTATION

### SAGE

**Objectif 1 : Restaurer et préserver les zones inondables dans une optique de solidarité amont-aval.**

#### 1 action

3.1.1 : Réaliser un inventaire diagnostique de vulnérabilité des zones inondables et les inscrire dans les documents d'urbanismes.

**Objectif 3 : Optimiser la gestion des crues et améliorer l'information à la population.**

#### 2 actions :

3.3.1 : Améliorer la conscience du risque des populations concernées,  
3.3.3 : Renforcer le dispositif d'alerte et d'information à la population.



## VI. PAPI : des actions répondant aux objectifs du SAGE

### PAPI

Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

#### 2 actions :

1. Réduire la vulnérabilité des enjeux existants sur le quartier Belleplace-Blandin à Villeneuve-Saint-Georges,
2. *Elaboration de scénarios de réduction de la vulnérabilité sur les secteurs à risques\**.

### SAGE

Objectif 1 : Restaurer et préserver les zones inondables dans une optique de solidarité amont-aval.

#### 1 action

3.1.2 : Renaturer et préserver les ZEC pour favoriser leur expansion.

Objectif 3 : Optimiser la gestion des crues et améliorer l'information à la population.

#### 1 action

3.3.1 : Améliorer la conscience du risque des populations concernées.

\* Action propre au PAPI,

INONDATION : ACTION, PRÉVENTION, CONCERTATION



## VI. PAPI : des actions répondant aux objectifs du SAGE

### D'autres exemples d'actions

#### **PAPI**

- Action III.1 : Assistance du SyAGE auprès des communes pour la rédaction du PCS et du DICRIM,
- Action IV.I : Mise à jour des PLU pour intégrer le risque inondation.



#### **SAGE**

Action 3.1.4 : Accompagner les Elus dans la prise en compte des zones inondables.



#### **PAPI**

Action VI.3 : Restauration de zones d'expansion des crues sur la Marsange.

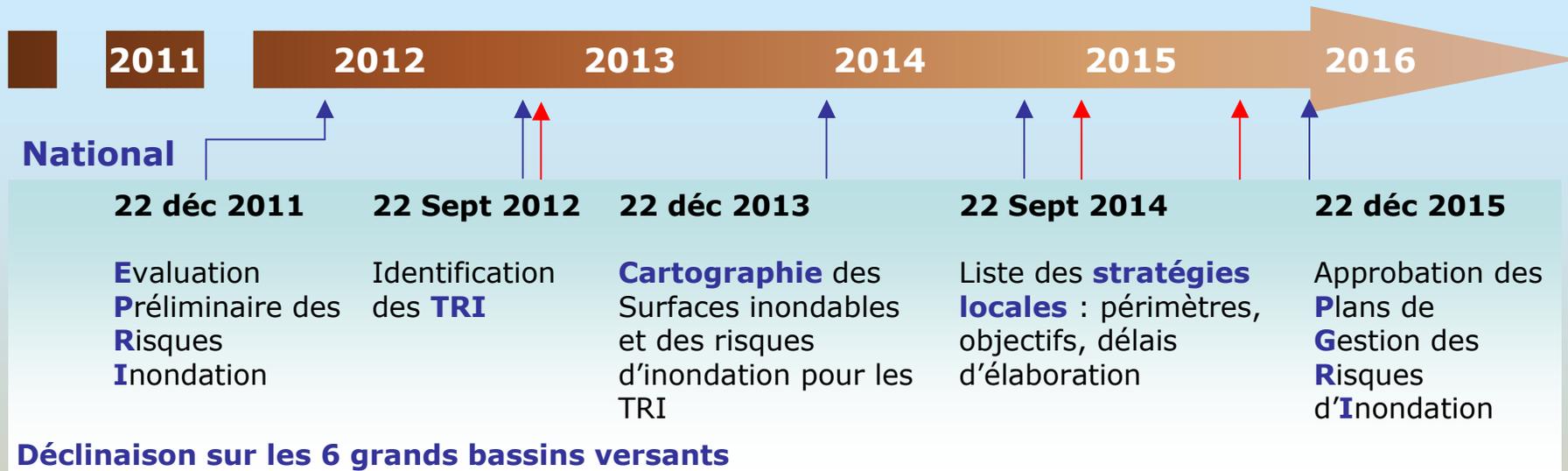


#### **SAGE**

Action 3.1.3 – 1.5.4 : Supprimer les digues, les merlons et les remblais sur les hauts de berges afin de restaurer les échanges latéraux avec les zones naturelles d'expansion des crues.



## VII. Directive inondation - PAPI



### Bassin Versant de l'Yerres

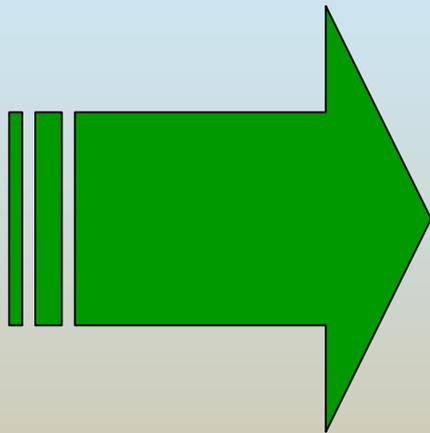




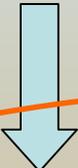
Sur le bassin versant de l'Yerres,

dans le cadre du PAPI ...

et de la mise en œuvre du SAGE ...



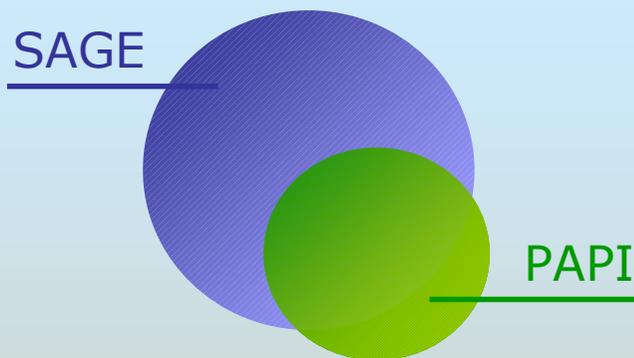
Mise en cohérence des politiques  
publiques de gestion du cycle de l'eau :



Prévention des  
inondations



Atteinte du bon état des eaux  
Restauration de la continuité  
écologique



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Pour en savoir plus :**

O. Delecluse – chef de projet (o.delecluse@syage.org)

E. Lucas – DST (e.lucas@syage.org)